

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 26^e jour du mois de septembre 2023 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X	
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Hélène Petit	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel		X
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invitée	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X	

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA23-353 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance du CA
2. Ordre du jour
3. CA CSSHC – nomination – représentant de la communauté – catégorie « personne âgée de 18 à 35 ans »
4. Assermentation d'un membre par le directeur général (art. 143 LIP)
5. Protectrice régionale de l'élève, Caroline Audette – présentation
6. Procès-verbaux :
6.1. Séance ordinaire du CA du 23 mai 2023
6.2. Séance extraordinaire du CA du 27 juin 2023
6.3. Séance extraordinaire du CA du 4 juillet 2023
6.4. Séance extraordinaire du CA du 29 août 2023
Période de questions réservée au public
Points de décisions
7. Comité de gouvernance et d'éthique – nomination
8. Listes et actes d'établissements
9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
10. Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
11. Liste des services éducatifs dispensés par les centres FP & FGA
12. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves
13. Calendriers scolaires – 2023-2024 – Formation générale jeunes - Modifications
14. Plan quinquennal d'ajout d'espace
15. <u>Projets d'ajouts d'espace en cours – État de situation</u>
15.1. École Notre-Dame-du-Paradis
15.2. École Louis-Saint-Laurent de Compton
15.3. École du Parchemin
15.4. École Saint-Camille
15.5. Polyvalente Louis-Saint-Laurent - piscine

16. Projets d'ajouts d'espace
16.1. École des Trois-Cantons
16.2. École des Sommets
16.3. École Saint-Paul
16.4. École Saint-Luc
16.5. Polyvalente Louis-Saint-Laurent
16.6. Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA
16.7. Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Dépôt d'un projet de construction d'un complexe sportif (piscine) – phase 2
17. États des taxes dues par les propriétaires
18. Infonuagique – contrats à commandes
19. Église Saint-Luc de Barnston – vente
Rédiction de comptes
20. Rapport du directeur général
20.1. Négociations nationales
20.2. État de situation de la main-d'œuvre
Points d'information
21. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027
22. Plan d'action 2023-2024 – ministère de l'Éducation
23. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – dépôt des déclarations en vertu des articles 4 et 12
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
24. Levée de la séance
25. Prochaine séance : mardi 5 décembre 2023 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

CA23-354 – Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – nomination – représentant de la communauté – catégorie « personne âgée de 18 à 35 ans »

Considérant les termes de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'un centre de services scolaire francophone est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 5 représentants de la communauté domiciliés sur le territoire du centre de services scolaire qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, dont 1 personne âgée de 18 à 35 ans;

Considérant les termes de l'article 33 du Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires prévoyant que lorsque tous les postes de représentant de la communauté n'ont pu être pourvus, faute de candidatures, tout poste non pourvu doit faire l'objet d'un nouvel avis invitant les personnes domiciliées sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature;

Considérant le processus mené à cet effet par le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons conduisant à la désignation par cooptation lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration par tous les membres présents, à l'exception de ceux représentant la communauté, un représentant de la communauté âgé de 18 à 35 ans;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu :

- de désigner madame Daphnée Lebrun, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, représentant la communauté – catégorie « personne âgée de 18 à 35 ans »;
- de confirmer que le mandat de madame Daphnée Lebrun se terminera le 30 juin 2026, le tout conformément aux termes de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- que le formulaire de mise en candidature de madame Daphnée Lebrun soit joint en annexe CA415-2023-2024-008 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

Inscription au registre des procès-verbaux et serment d'un administrateur

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation de la personne énumérée ci-après à la date indiquée en marge du nom y apparaissant.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, soussignée, administratrice, fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administratrice	Catégorie	Date de l'assermentation
Daphnée Lebrun	Membre de la communauté Personne âgée de 18 à 35 ans	Par le directeur général le 26 septembre 2023

(voir Annexe CA415-2022-2023-009)

5.

Protectrice régionale de l'élève, Caroline Audette - présentation

Madame Caroline Audette présente le rôle et le mandat de la protectrice régionale de l'élève.

6.1

CA23-355 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mai 2023

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mai 2023 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2

CA23-356 – Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du conseil d'administration du 27 juin 2023

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 27 juin 2023 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3

CA23-357 – Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du conseil d'administration du 4 juillet 2023

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 4 juillet 2023 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4

CA23-358 – Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du conseil d'administration du 29 août 2023

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 29 août 2023 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

7.

CA23-359 – Comité de gouvernance et d'éthique - nomination

Considérant les termes de la résolution CA23-341 nommant les membres du comité de gouvernance et d'éthique, prévu en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant le siège vacant au sein de ce comité;

Considérant la désignation de madame Daphnée Lebrun à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons représentant la communauté – catégorie « personne âgée de 18 à 35 ans »;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu de nommer madame Daphnée Lebrun, membre du comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout selon le mandat figurant ci-bas :

Composition :

Antoine Prévost, Cléo Guillemette, France Dumont, Luc Grandchamp et Daphnée Lebrun.

Mandat (art. 193.1 LIP) :

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA23-360 – Listes et actes d'établissement 2024-2025 - Consultation

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la liste et actes d'établissement 2024-2025;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'accepter le dépôt de la liste et actes d'établissements 2024-2025, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, lesquels sont joints en annexe CA410-2023-2024-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA23-361 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 - Consultation

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accepter le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, lequel est joint en annexe CA410-2023-2024-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

CA23-362 - Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Consultation

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'accepter le dépôt de la liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle est jointe en annexe CA425-2023-2024-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

CA23-363 - Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes - Consultation

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu d'accepter le dépôt de la liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle est jointe en annexe CA425-2023-2024-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

CA23-364 - Règles relatives aux critères d'inscription des élèves - Consultation

Considérant les différentes dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux règles relatives aux critères d'inscription des élèves;

Considérant les consultations à mener en conformité avec ces dispositions;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'accepter le dépôt des règles relatives aux critères d'inscription des élèves, afin de procéder aux différentes consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, lesquelles sont jointes en annexe CA425-2023-2024-003 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

CA23-365 - Calendriers scolaires 2023-2024 – Formation générale jeunes - Modifications

Considérant les termes de la résolution CA22-275 adoptant les calendriers scolaires – formation générale jeunes 2023-2024;

Considérant la nécessité de modifier ces calendriers en raison d'une éclipse solaire qui aura lieu le 8 avril 2024, le tout conformément aux recommandations de la Direction de santé publique afin d'assurer la sécurité de tous nos élèves;

Considérant qu'il est proposé de devancer la journée pédagogique du 12 avril 2024 au 8 avril 2024, jour de l'éclipse en question;

Considérant les consultations tenues;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu de modifier les calendriers scolaires – formation générale jeunes 2023-2024, le tout conformément aux nouveaux calendriers joints en annexe CA425-2023-2024-004 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

CA23-366 - Planification des besoins d'espaces 2023-2028

Considérant la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (LIP) qui impose un processus de consultation devant être tenu annuellement auprès des municipalités, villes et municipalités régionales de comté (MRC), s'il est nécessaire de présenter une ou des demandes d'ajout d'espace;

Considérant qu'une analyse complète des besoins d'ajout d'espace dans les différents secteurs du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons a été réalisée;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons doit présenter six demandes d'ajout d'espace dans les prochains jours;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter la Planification des besoins d'espace;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter la Planification des besoins d'espace 2023-2028, telle que reproduite en annexe CA440-2023-2024-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.

Projets d'ajouts d'espace en cours – État de situation (écoles Notre-Dame-du-Paradis, Louis-Saint-Laurent de Compton, du Parchemin, Saint-Camille et la Polyvalente Louis-Saint-Laurent)

La directrice du service des ressources financières et matérielles fait une synthèse des projets en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

16.

Projets d'ajouts d'espace

16.1

CA23-367 - École des Trois-Cantons – Projet d'ajout de gymnase

Considérant la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », produite par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que cette mesure permet aussi aux centres de services scolaires, de façon exceptionnelle, de soumettre des projets d'ajout d'équipement communautaire pour la mise en place d'un gymnase d'équipements;

Considérant que l'école des Trois-Cantons ne possède pas de gymnase et manque actuellement de locaux;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'autoriser la direction du Service des ressources financières et matérielles à déposer une demande d'ajout d'un gymnase et de locaux pour l'école des Trois-Cantons, auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », et ce, dès l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

CA23-368 - École des Sommets – Projet d'ajout de gymnase et de locaux

Considérant la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », produite par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que cette mesure permet aussi aux centres de services scolaires, de façon exceptionnelle, de soumettre des projets d'ajout d'équipement communautaire pour la mise en place d'un gymnase d'équipements;

Considérant que l'école des Sommets ne possède pas de gymnase et manque actuellement de locaux;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'autoriser la direction du Service des ressources financières et matérielles à déposer une demande d'ajout d'un gymnase et de locaux pour l'école des Sommets, auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », et ce, dès l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3

CA23-369 - École Saint-Paul – Projet d'ajout de gymnase et de locaux

Considérant la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », produite par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que cette mesure permet aussi aux centres de services scolaires, de façon exceptionnelle, de soumettre des projets d'ajout d'équipement communautaire pour la mise en place d'un gymnase d'équipements;

Considérant que l'école Saint-Paul ne possède pas de gymnase et manque actuellement de locaux;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'autoriser la direction du Service des ressources financières et matérielles à déposer une demande d'ajout d'un gymnase et de locaux pour l'école Saint-Paul, auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », et ce, dès l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

CA23-370 - École Saint-Luc – Projet d'ajout d'espace

Considérant la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », produite par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que cette mesure permet aux centres de services scolaires de soumettre des projets de construction ou d'agrandissement;

Considérant que l'école primaire Saint-Luc ne possède actuellement pas suffisamment d'espace pour accueillir une maternelle 4 ans ni accueillir tous ses élèves à même ses locaux d'ici 5 ans selon les prévisions de clientèle;

Considérant la difficulté à procéder au redécoupage des bassins dans le secteur de l'école primaire Saint-Luc;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu d'autoriser la direction du Service des ressources financières et matérielles à déposer une demande d'ajout d'espace pour l'école Saint-Luc, auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », et ce, dès l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

CA23-371 - Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Projet d'ajout d'espace

Considérant la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », produite par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que cette mesure permet aux centres de services scolaires de soumettre des projets de construction ou d'agrandissement;

Considérant que la Polyvalente Louis-Saint-Laurent ne possède actuellement pas suffisamment d'espace pour accueillir tous ses élèves à même ses locaux d'ici 5 ans selon les prévisions de clientèle;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'autoriser la direction du Service des ressources financières et matérielles à déposer une demande d'ajout d'espace pour la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la mesure 50511 intitulée « Ajout d'espace pour la formation générale », et ce, dès l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

CA23-372 - Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA – Projet d'ajout d'espace

Considérant la mesure 50512 intitulée « Ajout d'espace pour la formation professionnelle », produite par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que cette mesure permet aux centres de services scolaires de soumettre des projets de construction ou d'agrandissement;

Considérant que le Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA ne possède actuellement pas suffisamment d'espace pour accueillir tous ses élèves à même ses locaux selon les prévisions de clientèle;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'autoriser la direction du Service des ressources financières et matérielles à déposer une demande d'ajout d'espace pour le Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA, auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la mesure 50512 intitulée « Ajout d'espace pour la formation professionnelle », et ce, dès l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

CA23-373 - Dépôt d'un projet de construction d'un complexe sportif (piscine) à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent – phase 2, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Considérant le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Considérant que cette mesure permet aux centres de services scolaires de soumettre des projets d'infrastructures sportives;

Considérant que le projet de construction d'un complexe sportif à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, lequel comportera notamment une piscine, a été retenu dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) en 2021 et qu'une aide financière de 6 000 000 \$ a déjà été accordée;

Considérant que les estimations préliminaires des coûts en lien avec le projet de construction du complexe sportif dépassent largement ce qui avait été prévu au départ;

Considérant le manque à gagner au niveau du financement malgré la contribution financière de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que celle du milieu;

Il est résolu que :

- a) le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons autorise la présentation du projet de construction d'un complexe sportif (piscine) à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Phase 2 au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- b) le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons désigne monsieur Martial Gaudreau, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.

CA23-374 - États des taxes dues par les propriétaires

Considérant les dispositions des articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'approuver l'état des taxes scolaires à recevoir au 15 septembre 2023, le tout selon le dossier soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes (CA430-2023-2024-001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

CA23-375 - Infonuagique – contrats à commandes

Considérant les termes du décret 596-2020 spécifiant la portée du Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage;

Considérant l'objectif de ce programme dont la portée consiste en la réduction significative du nombre de centres de traitement informatique actuel pour les consolider, sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec;

Considérant les recommandations du Courtier en infonuagique sur les offres infonuagiques externes de traitement et de stockage qualifié;

Considérant que le fournisseur infonuagique externe ITI inc. a été accrédité par le Courtier en infonuagique et que son offre de services répond aux besoins du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu d'autoriser le directeur général à conclure un contrat à commandes avec le fournisseur ITI inc., dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage et à signer toute documentation à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

CA23-376 - Église Saint-Luc de Barnston - vente

Considérant l'autorisation reçue du ministère de l'Éducation du Québec afin d'aliéner par appel d'offres public les lots numéro 4 303 096 et 6 489 924 du cadastre du Québec avec le bâtiment (751 B003 – Église Saint-Luc de Barnston, située au : 1172, chemin Baldwin Mill-Barnston, Coaticook (Québec)), dessus construit, dont la valeur (évaluation municipale uniformisée) excède 100 000 \$;

Considérant l'appel d'offres public numéro D48364-P526797, sous la supervision de la Société québécoise des infrastructures;

Considérant l'autorisation reçue du ministère de l'Éducation du Québec, tel qu'il appert du document joint en annexe CA440-2023-2024-002 du présent procès-verbal, permettant d'aliéner les lots numéro 4 303 096 et 6 489 924 du cadastre du Québec avec le bâtiment (751 B003 – Église Saint-Luc de Barnston, située au : 1172, chemin Baldwin Mill-Barnston, Coaticook (Québec)), dessus construit, pour un prix inférieur à la valeur (évaluation municipale uniformisée) à 9319-0452 Québec inc., soit pour un prix de 26 000 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'autoriser la direction du service des ressources financières et matérielles et le directeur général à finaliser les démarches visant à aliéner les lots numéro 4 303 096 et 6 489 924 du cadastre du Québec avec le bâtiment (751 B003 – Église Saint-Luc de Barnston, située au : 1172, chemin Baldwin Mill-Barnston, Coaticook (Québec)), dessus construit, pour un prix inférieur à la valeur (évaluation municipale uniformisée) à 9319-0452 Québec inc., soit pour un prix de 26 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2023-2024-003 du présent procès-verbal.

20.1

Négociations nationales

Le directeur général fait le point sur le processus des négociations nationales dans le cadre du renouvellement des différentes conventions collectives des membres du personnel.

20.2

État de situation de la main-d'œuvre

Le directeur général fait le point sur les postes toujours vacants et répond aux questions des membres concernant le personnel non légalement qualifié ainsi qu'au sujet de l'accompagnement qu'il leur est fourni, dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Points d'information

21.

Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

Le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 est déposé aux membres pour leur information.

22.

Plan d'action 2023-2024 du ministère de l'Éducation du Québec

Le Plan d'action 2023-2024 du ministère de l'Éducation du Québec est déposé aux membres pour leur information.

23

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Les déclarations prévues aux articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone sont déposées pour les nouveaux administrateurs désignés récemment, soit mesdames Kim Rousseau, Hélène Petit, Nadia Cloutier et monsieur Luc Grandchamp et sont jointes en annexe CA410-2023-2024-004 du présent procès-verbal.

Période de questions réservée au public

N/A

24.

Levée de la séance

À 20 h 45, sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, la séance est levée.

25.

Prochaine séance

Le mardi 5 décembre 2023 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale